

Verbatim de la 2^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 12 octobre 2009 à 18 h 30

Lieu : Troyes, parc des expositions, restaurant du Cube, réunion générale

Durée : 1 heure 55

Participants : 48 personne

NDLR : CPDP = Commission particulière du débat public

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Bonsoir. Je m'appelle Patrick Legrand. Je suis vice-président de la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante dont je vous parlerai peut-être un peu plus longuement, et aussi président de la Commission particulière du débat public (CPDP) sur un projet de gazoduc qui n'est pas encore décidé et qui pourrait rejoindre l'Oise et la Haute-Marne, c'est-à-dire passer au sud-ouest, à une petite dizaine de kilomètres me semble-t-il, de Troyes. Il est actuellement sous la forme de projet et mis à votre diffusion sous la forme d'un fuseau. Vous l'avez d'ailleurs dans les documents qui vous sont remis.

I. Présentation du débat public Arc de Dierrey

Qu'est que le débat public ? C'est une forme offerte à la participation du public aux décisions publiques un peu neuves qui intervient très en amont – les choses ne se sont pas encore décidées – et qui porte des projets extrêmement importants, d'intérêt national, qui comportent des enjeux environnementaux, des enjeux sociaux et des enjeux techniques.

Le débat public est une forme particulière de concertation qui doit apporter, non seulement – un peu comme on le fait, mais très trop tard, avec les enquêtes publiques – sur les modalités éventuelles de réalisation, mais aussi – c'est extrêmement important et neuf – sur les finalités du projet. A quoi cela va-t-il servir ? Pourquoi fait-on cela ? Pourquoi peut-on avoir besoin de faire cela ? Comment faire pour toutes ces questions ? Autrement dit, ce n'est pas seulement un tuyau, quand bien même serait-il assez extraordinaire et majestueux (un tuyau de 1,20 mètre de diamètre, c'est quelque chose) ; les institutions qu'il sert, les milieux qui sont traversés, le contexte économique et les contextes environnementaux, voire même de temps en temps les contextes géostratégiques – pas géopolitiques parce que l'énergie, c'est comme cela ; le gaz, c'est aussi cela – , c'est quelque chose qui est mondialisé, libéralisé et pourtant mal réparti dans la distribution par l'existence même des gisements.

Le débat public est là : c'est un moment qui est offert au public pour donner un avis sur ces questions qui vont de l'opportunité jusqu'au détail qui n'est pas encore défini, mais avec des règles qui pourront définir ces détails.

Le débat public est principalement un ensemble de réunions publiques qui s'étalent sur quatre mois. Nous avons commencé la semaine dernière à Bar-sur-Seine pour une première réunion générale de ce soir. Nos réunions vont se prolonger jusqu'à la mi-janvier.

Un débat public est un débat qui est public et en public. Au fond, c'est pour le public et c'est en public. C'est offert : qui veut venir vient et qui veut intervenir intervient, quels que soient sa qualité, son rang ou sa technicité. C'est quelque chose d'assez neuf : il ne faut pas que ce soit un débat d'experts ou de techniciens.

En dehors de l'amont, l'opportunité et d'être ouvert à tous, le débat public a une autre caractéristique : il se conclue par un acte bien précis au bout de ces quatre mois de réunion qui auront lieu sur trois cents kilomètres du projet du fuseau. La CPDP dont je vous parlerai après a été constituée notamment de collègues ici et dans la salle. La CPDP, c'est un compte rendu. Ce compte rendu n'est absolument pas un acte comme celui que le commissaire enquêteur fait. En effet, nous ne sommes là que pour décrire les conditions du débat : où est-il ? Combien y a-t-il eu de personnes ? Combien y a-t-il eu de questions ? Combien cela nous a-t-il coûté ? Combien avons-nous envoyé de *flyers* comme disent les techniciens ? Il s'agit des conditions matérielles. C'est pour s'assurer que les choses ont été correctement faites. Puis, le deuxième chapitre est beaucoup plus important, c'est au fond le compte rendu structuré des avis que nous avons entendus, non pas nos avis, mais les vôtres. C'est un peu différent, même si évidemment la restructuration, etc. peut nous amener à les trahir un peu – je maintiens les personnes qui écrivent. Cela conduit faire un compte rendu des arguments, des avis, des options qui ont été votées par le public quel qu'il soit.

Ce débat public se termine par un troisième acte, qui est encore plus important que le compte rendu intégral de ce qui est entendu dont on peut toujours dire, comme cela s'est fait bien souvent : « On vous a fait parler, mais cela n'a pas servi à grand-chose. » Les deux mois pendant lesquels nous avons pu faire notre compte rendu et que la Commission nationale a pu faire son bilan, le maître d'ouvrage qui est ici, de l'autre côté, pour une question de symbolique, d'indépendance, totalement séparé par cette espèce d'espace entre nos deux tables, le maître d'ouvrage produit un acte public qui dit :

- s'il continue ou abandonne le projet,
- ce qu'il a retenu du débat public,
- comment il compte le mettre en œuvre ou pourquoi il ne peut pas mettre en œuvre telle suggestion du débat public.

Autrement dit, à la fin du débat public, il y a une espèce d'acte social, de contrat social, qui dit : « J'ai bien entendu. Si je le fais, je vais faire comme cela. Puisque j'ai dit que je le ferai, je m'engage à le faire et je le fais savoir. C'est assez fondamental parce que n'importe qui peut ensuite leur demander des comptes sur la mise en œuvre de ce contrat social. C'est quelque chose

de très neuf d'une certaine façon, mais c'est quelque chose de très efficace. L'exemple du moment, c'est Bordemille au Havre qui avait promis qu'il y aurait de moins en moins, lors d'un débat à la fin des années 90, de containers – ces grandes boîtes – provenant de porte-containers de Chine ou d'ailleurs sur les routes et il n'a pas tenu ses engagements. Il est engagé dans un second débat public et il se voit critiqué et mis en défiance parce qu'il n'a pas tenu cet engagement. Pour ceux qui vont de temps en temps en Normandie et qui connaissent l'autoroute A 13, il y a beaucoup de camions et de containers.

C'est donc un acte fondamental. Cette fois-ci, le deuxième aspect de cet acte fondamental est que vous êtes « convoqués » pour en contrôler l'application autant qu'une administration ou qu'une technocratie. La Commission nationale du Débat public n'a pas vocation à devenir le contrôleur général de la mise en œuvre des contrats sociaux qui sont progressivement élaborés pendant des réunions comme les nôtres. Elle peut être un recours, mais c'est surtout dans le public, à travers ses corps sociaux, ses corps politiques, ses corps associatifs même après éventuellement un individu, c'est dans le public que ce dispositif peut se faire valider ou être infirmé.

Nous n'avons pas nous, Commission nationale du Débat public, vocation à devenir une technocratie de la concertation. Nous ne militons pas, nous sommes une toute petite équipe.

Pour vous aider à faire ceci, le législateur a créé une autorité administrative indépendante : la Commission nationale du débat public. Elle est tellement indépendante qu'elle s'est fait remarquer récemment en annonçant que la loi sur le Grand Paris, c'était bien, mais il n'y avait pas de raisons de la faire échapper au droit commun en se faisant une concertation *ad hoc* où l'État produit le dossier, fait le projet, suit la concertation, etc. Il nous semble que nous sommes assez réellement indépendants.

Cette Commission nationale du Débat public décide de faire ou non un débat public quand elle est saisie. En l'occurrence, sur les deux gazoducs qui sont en débat public, deux choses nous ont amenés en plus des questions économiques, des questions techniques, des questions de sécurité posées par une pareille installation de transport de gaz, à vous proposer un débat public.

La première, c'est que nous avons constaté que ces gazoducs – nous ne sommes pas nombreux, mais nous sommes presque plus nombreux que ce que je pouvais imaginer – sont en général incognito dans la nature, dans le milieu rural. Ils sont au fond d'un trou : on a vu la tranchée, puis il a disparu. C'est un petit peu la pierre tombale ; c'est en dessous. Il y en a même qui les oublient et viennent les heurter avec des machines ou bien avec d'autres instruments.

On a considéré que compte tenu des enjeux, notamment des enjeux géostratégiques – le gaz, ce n'est pas rien, il faut le transporter, il peut y avoir une guerre du gaz, etc. –, il fallait essayer d'élargir le public au-delà des propriétaires fonciers dont le fond va supporter la mise en place du débat public. Il faut faire sortir le gazoduc de l'anonymat et permettre aux autres, n'importe qui, de participer à la discussion autour de cette affaire. Je vous ai dit que les enjeux environnementaux n'étaient pas les enjeux minces dans la construction des débats publics progressifs. Le deuxième point est que le gazoduc s'installe dans un compartiment écologique parfois oublié, ignoré : le sol. Compartiment écologique quand on sait que certaines directives européennes se préparent, quand on sait que les agriculteurs en sont les détenteurs et ayant parfois quelques difficultés à les

maintenir en état. Ce n'est pas seulement une espèce de milieu amorphe où il ne fait rien du tout, c'est un milieu vivant qui se reconstitue, que ce soit du carbone, avec de nombreuses petites bestioles, etc. Notre deuxième objectif est de faire sortir le sol de l'anonymat, de l'impensée m'a-t-on un jour entendu dire. Ce sont deux questions supplémentaires.

Qu'est-ce que la Commission particulière, qui est prolongement de la Commission nationale ? C'est une organisation *ad hoc*, c'est pratiquement une association, mais pas de malfaiteurs ! C'est une association, un regroupement, de quelques compétences, entre trois et sept personnes. Ici, vous en avez trois, moi compris. Nous sommes un corps de six personnes qui ont des compétences particulières, pas toujours des compétences spécifiques sur le gaz, sur les tuyaux, etc. Non, ce sont des compétences d'ingénieur ou des compétences d'analyser qui permettent de sortir le tuyau de sa stricte interprétation technique. Ils sont aussi le lien entre vous, public dans son hétérogénéité et sa richesse, et nous. Au fond, le public et nous, nous jouons la même partie, du même côté. Dans ces commissions, nous avons non seulement des techniciens comme Michel Genesco ou Michel Giacobino, mais nous avons aussi une scénariste de bandes dessinées. Ce n'est pas toujours neutre de savoir comme les choses se disent, se dessinent et se placent dans l'espace ; là, nous avons quelqu'un qui accroche, qui attire notre attention sur des points un peu particuliers que nous qui sommes techniciens – je suis architecte d'origine, ingénieur de recherche à l'Institut national de la Recherche agronomique (INRA) et par ailleurs j'ai eu une vie associative en étant président de France Nature Environnement, la Fédération française des sociétés de protection de la nature, etc. – , qui partageons parfois tellement de choses avec les autres techniciens qu'on ne voit pas toujours ce qu'il faudrait voir. Ainsi, quelqu'un qui est à l'extérieur et qui révèle les failles dans les discours ou dans les présentations est quelque chose de fondamental.

Nous sommes strictement indépendants, indemnisés et défrayés par l'État. Ne vous inquiétez pas, cela ne fait pas des mille et des cents ! C'est une indépendance qui est impérative par rapport au maître d'ouvrage. Nous sommes accompagnés d'un secrétariat général dont trois personnes sont là-bas, au fond. Repérez-les parce qu'elles sont à trois pour distribuer les papiers, construire les dispositifs, prendre les rendez-vous, etc. Je n'ai plus l'adresse en tête, mais c'est sur les papiers, c'est tout près de la gare. Nous travaillons avec des prestataires payés par le maître d'ouvrage. C'est une espèce d'innovation technique : c'est le maître d'ouvrage qui paye, mais c'est nous qui décidons ! Nous y tenons et il l'accepte cette façon d'innover sur ce dossier.

Je termine, avant de passer la parole à ces messieurs, par les quelques règles qui vous sont proposées. Rien ne vous est imposé ! Le débat public est une offre. Autant nous, nous devons être indépendants et neutres, donc nous n'avons pas d'avis, autant vous, je vous conseille d'émettre des avis argumentés pour que nous ayons suffisamment de matière et que cela se construise, de les émettre de façon sinon véhémente – cela peut être de façon véhémente parce qu'il faut que cela soit véhément de temps en temps –, mais civile. Les mots d'oiseaux ne font pas avancer les choses sauf si on joue au bras de fer, mais on n'est pas toujours sûr de gagner dans ce cas, surtout quand on a gagné au bras de fer pendant très longtemps, on finit par prendre des habitudes de victoire et on se fait avoir comme le loup au coin du bois. Il y a cette espèce de règle de civilité. Ne vous inquiétez pas, vous verrez : autant qu'on soit ici, on aura à la fin de la réunion dans une heure et demie ou deux heures, même deux heures et demie, une bonne vingtaine de questions et on aura fait à peu près le tour des sujets. C'est assez étonnant comment la seule consigne que je peux vous donner, ou le seul souhait que je peux émettre, à la fin de cette intervention, c'est, s'il vous plaît, lâchez-vous !

Même les questions idiotes, les questions qu'on n'ose pas poser, les questions qu'on ne sait pas très bien comme les dire sont souvent très bonnes.

Nous sommes à la deuxième réunion, il y en aura 21. Nous aurons l'occasion de nous revoir par-ci par-là. Nous allons à la fois dans les grandes villes – assez peu – et aussi en milieu rural. Nous tournicotons et vous verrez à la fois sur notre site Internet et sur les papiers qui vous ont été distribués, l'ensemble des réunions.

Messieurs de GRTgaz vont nous ouvrir au projet technique.

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Jean-Marc LAUCHEZ, Directeur GRTgaz Région nord-est

Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Jean-Marc Laouchez. Je suis le directeur de la région nord-est de GRTgaz.

GRTgaz est une société de 2 700 personnes qui exploite, entretient et développe le réseau de transport de gaz naturel en France, c'est-à-dire 32 000 kilomètres de canalisation, 27 stations de compression. Plus particulièrement, la région nord-est que je dirige a un territoire qui va de la frontière allemande où arrive le gaz russe à la mer du Nord où arrive le gaz de Norvège. La singularité du nord-est de la France, de par l'histoire gazière en France, c'est d'être la région par laquelle transite 75 % du gaz qui est consommé en France, de par notre position frontalière.

Très concrètement, nous avons un certain nombre d'équipes sur le terrain que nous appelons « zones ». Il y a 23 zones sur tout le nord-est de la France. Plus spécialement, ici, à Troyes, nous avons une équipe pour être au plus proche de ces canalisations de transport de gaz et s'assurer qu'elles sont en permanence en bon état. Voilà très brièvement qui nous sommes. Je vais maintenant passer la parole à mes deux collègues, MM. Destombes et Hugon. Eux, en détail, vont vous présenter ce projet de gazoduc dont le nom de code, vous l'avez compris, s'appelle : Arc de Dierrey.

Pierre-François HUGON, Directeur de Projet GRTgaz

Merci. Nous allons vous présenter Bernard Destombes et moi-même, le projet. Tout d'abord une présentation générale, ensuite nous aborderons la justification de cet ouvrage : pourquoi envisage-t-on de poser un tel ouvrage sur la région ? Une description assez succincte de l'ouvrage projetée, les impacts prévisibles d'une canalisation comme celle-ci, l'insertion du projet par rapport au territoire et quelques éléments de calendrier.

1. Présentation générale

Comme l'a dit Jean-Marc Laouchez, GRTgaz a deux missions essentielles :

- développer et exploiter le réseau de transport, notamment exploité le réseau existant avec le représentant local, présent dans la salle, développer les ouvrages pour tenir compte du besoin, nous y reviendrons parce que c'est pour cela que nous sommes là ce soir ;
- offrir un accès aux réseaux de transports de tous les expéditeurs agréés. Sans entrer dans le schéma détaillé du fonctionnement, aujourd'hui, nous gérons les ouvrages de transport et ils sont utilisés par des expéditeurs moyennant une rémunération, tarif dit d'acheminement, pour alimenter leurs clients

Un point particulier : gestionnaire de réseau de transport, c'est aussi vrai sur la vraie distribution, c'est une activité dite « régulée », c'est-à-dire que nous travaillons sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie. Cela veut dire que nous devons garantir des conditions de transparence et de non-discrimination entre les expéditeurs qui utilisent nos ouvrages.

Au niveau de la présentation du réseau : 32 000 kilomètres de canalisation. Sur cette carte, vous pouvez voir le réseau national avec les plus gros diamètres. C'est un peu le réseau autoroutier du transport de gaz en France. Cela représente à peu près 7 000 kilomètres de réseau sur les 32 000. Pour donner un ordre de grandeur, 32 000 kilomètres de canalisation, c'est à peu près la longueur de voies ferrées en France.

Comme vous le voyez sur la carte et nous zoomerons un petit peu plus loin dans la présentation sur le passage dans la région, l'ouvrage que nous avons étudié est une canalisation qui doit raccorder la station de compression de Cuvilly, à côté de Compiègne (Oise) à la station de compression de Voisines, au sud de Chaumont (Haute-Marne). Une station de compression est un nœud dans le réseau. C'est là où le gaz arrive pour être recomprimé, c'est-à-dire qu'il est remis à une pression suffisante pour continuer d'être acheminé sur le réseau. Puis, nous passons par la station de Dierrey, au sud de Troyes, à une dizaine de kilomètres. Cela fait une canalisation prévue sur trois cents kilomètres. Le coût d'un tel projet est de l'ordre de 700 millions d'euros. La période des travaux est d'environ 18 mois. Nous reviendrons sur quelques éléments de calendrier puisqu'il y a de nombreuses étapes administratives et de concertation. Nous sommes aujourd'hui dans cette phase, mais on a une durée de travaux d'environ 18 mois. La mise en service envisagée est fin 2013.

2. Justification de l'ouvrage

Là aussi, vous allez pouvoir poser des questions. Je vous donne juste quelques éléments. Comme l'a dit Jean-Marc Laouchez, 75 % du réseau arrive par le Nord de la France. Aujourd'hui, nous essayons d'anticiper les besoins des expéditeurs. Sur la carte, vous pouvez voir de grosses flèches de couleur. La grosse flèche bleue, à proximité de Valenciennes, la station de Taisnières, est le point frontière avec la frontière belge où il est prévu une augmentation importante des quantités de gaz qui transite par ce point. Il y a deux projets de terminaux méthaniers qui sont en cours d'étude par des opérateurs :

- un projet à Antifer, porté par Gaz de Normandie,

- un projet à Dunkerque, porté par EDF.

Si un de ces trois projets se réalise, les quantités de gaz supplémentaires qui vont arriver par le Nord de la France nous amènent à consolider notre ouvrage et à renforcer nos ouvrages existants. L'Arc de Dierrey s'inscrit donc dans le cercle en pointillés bleus pour écouler ce gaz supplémentaire qui arriverait par ces points pour alimenter le reste du réseau national.

Au final, cet ouvrage servirait à sécuriser l'approvisionnement du gaz naturel en France puisqu'il permettrait de faire à des sources d'approvisionnement nouvelles, notamment via les terminaux méthaniers, et à mieux garantir la continuité d'alimentation des consommateurs. Plus on va diversifier nos ouvrages et plus on renforce notre réseau, plus il sera résistant et plus les aléas techniques ou d'un autre ordre en termes d'approvisionnement seront traités plus facilement.

Au niveau de l'ouvrage projeté, je vais passer la parole à Bernard Destombes qui va vous exposer l'ouvrage plus en détail.

3. Ouvrage projeté

Bernard DESTOMBES, Responsable des études sur le projet

L'ouvrage projeté est composé d'une canalisation et d'une installation de surface. La canalisation aura une longueur de trois cents kilomètres. Elle sera enterrée sur toute la longueur. Elle sera recouverte d'un mètre de terre et elle aura un diamètre de 1,20 mètre.

La pression de service est de 68 bars, c'est-à-dire 68 fois la pression atmosphérique.

Les installations de surface sont de deux types. D'abord, il faudra installer une quinzaine de postes de sectionnement qui sont, ni plus ni moins, que des robinets qui sont installés environ tous les 20 kilomètres sur la canalisation. Ils permettent d'interrompre le transit. Ensuite, cette canalisation sera raccordée à d'autres stations existantes : Cuvilly (Oise) ; Dierrey-Saint-Julien, à proximité de Troyes ; Voisines, près de Langres, qui sert d'extrémité.

4. Impacts prévisibles de la canalisation

Les impacts sont essentiellement des impacts liés au chantier. En fait, pour construire la canalisation, on a besoin d'une piste de travail d'environ trente mètres de large. Pourquoi trente mètres ? Il faut d'abord creuser la tranchée pour poser la canalisation. Il faut donc avoir un endroit pour stocker la terre en deux cordons parallèles, avec séparation de la terre végétale de la terre du fond de tranchée. Ensuite, il faut une piste de roulement pour les engins d'une vingtaine de mètres. Cette piste peut être clôturée dans les zones où pâit le bétail. Tout cela fait une trentaine de mètres.

Les impacts pendant le chantier sont :

- le bruit, un chantier de pose de canalisation n'est pas un chantier de travaux publics : les nombreux engins génèrent du bruit ;
- les pertes de production agricole sont indemnisées. Pour les productions particulières (viticulture, sylviculture), une procédure d'indemnisation spécifique existe ;
- sur la faune et la flore, des espèces peuvent être temporairement dérangées pendant la durée des travaux. Nous mettons en place des mesures de réduction d'impacts, voire des mesures compensatoires.

Il n'y a pas que des impacts négatifs, il y a aussi des retombées économiques pour la région. En effet, un chantier représente environ 250 personnes qui doivent se nourrir et se loger. Il peut y avoir aussi appel à la main d'œuvre locale ou à une sous-traitance locale pour certaines phases du chantier.

Après la mise en service, il y a instauration d'une bande de servitude pour accéder à la canalisation, sur une largeur de 20 mètres. Lorsque le propriétaire signe la servitude, il y a interdiction de construire ou de planter des arbres sur la servitude. Cette servitude a droit à indemnités.

Autres impacts, sur l'urbanisation, il peut y avoir restriction pour l'implantation d'établissements recevant du public à plusieurs centaines de mètres autour de la canalisation.

Sur l'agriculture, après la pose de la canalisation, on peut de nouveau cultiver les champs qui ont été traversés. Les impacts les plus significatifs sont pour l'agriculture pérenne, telle que la vigne où il faut replanter de jeunes plants.

Sur les impacts sur les autres usages, notamment transports et loisirs, il n'y a pas d'impacts significatifs. Sur les milieux naturels, *a priori*, la nature reprend ses droits sur l'ensemble du chantier. Le principal impact est plutôt sur les paysages à travers les bois où on ne peut éviter la présence de trouée dans les forêts traversées.

Je repasse la parole à Pierre-François Hugon.

5. Présentation rapide du projet par rapport au territoire

Pierre-François HUGON

Sur la carte, vous pouvez voir l'ensemble du fuseau sur les 300 kilomètres. Il va traverser cinq départements. Les grands enjeux tels qu'ils ont été analysés dans nos premières études :

- un territoire structuré par l'agglomération parisienne située au sud-ouest puisqu'on traverse les parties Oise et Seine-et-Marne, et des vignobles champenois au nord-est, cela a été l'objet de nombreuses discussions lors de la première réunion publique ;

- un milieu naturel remarquable avec beaucoup de cours d'eau. On traverse beaucoup de vallées et on a des massifs boisés, notamment – on y reviendra peut-être lors des questions – la création du Parc naturel national en Haute-Marne qui a été décidée récemment ;
- une faible dynamique démographique et urbaine. C'est aussi un point important ;
- une activité agricole essentiellement annuelle et quelques cultures spécifiques.

Les principes qui nous ont guidés pour déterminer le fuseau que nous présentons aujourd'hui et que nous présentons dans les documents sont les suivants :

- éviter les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation en essayant d'anticiper sur les zones de développement urbain quand nous rencontrons notamment les maires des communes ;
- les potentiels des productions agricoles : dans les choix faits, nous nous assurons de ne pas perturber, de perturber le moins possible, les zones agricoles ;
- préserver le patrimoine naturel ;
- limiter les surlongueurs par rapport au trajet direct.

Au niveau du tracé plus détaillé, aux environs de Troyes, les points essentiels qui caractérisent ce secteur sont :

- en repartant de la station de Dierrey, nous sommes en doublement d'une canalisation existante. En effet, la partie Dierrey-Voisines est une pose qui va se faire à proximité d'un ouvrage existant ;
- le passage de la Seine, un peu au-dessus de Bar ;
- la troisième chose est limitrophe et qui a été évoquée à Bar, proche de la zone de vignobles, zone importante à prendre en compte au niveau cultures.

6. Calendrier

Quelques éléments de calendrier pour terminer. Nous sommes aujourd'hui dans cette phase de débat public avec ces réunions. En parallèle, nous menons nos études, notamment les études d'impacts et de sécurité. L'objectif est de pouvoir déterminer un tracé et constituer le dossier de demande d'autorisation ministérielle vers la mi-2010. Cela se traduira par une enquête publique courant 2011. Ensuite, quand on a la déclaration d'utilité publique, nous envisageons les travaux, pour une période de dix-huit mois, pour qu'ils soient terminés fin 2014.

Le point que je n'ai pas clairement dit est que, aujourd'hui, nous sommes bien au stade de projet. La décision d'investissements et la décision de réaliser ou pas le projet sera prise ultérieurement,

notamment en fonction de ce que deviendront les projets évoqués tout à l'heure, de terminaux méthaniers ou d'augmentation du transit par la station de ???

Je vous remercie de votre attention, je rends la parole au président de la Commission.

III. Questions/réponses

Michel GENESCO (CPDP)

Je m'appelle Michel Genesco, membre de la CPDP. Au niveau professionnel, je suis à la fois spécialiste de la prévention des risques industriels et de la protection de l'environnement. Ce sont deux compétences que nous retrouvons, tout à fait d'actualité, dans l'expression de ce débat public.

Comme l'a rappelé le président Legrand dans son exposé introductif, le rôle de la CPDP est de favoriser l'émergence d'un dialogue le plus fructueux possible et de faire remonter à la surface l'ensemble des arguments qui vont permettre d'étayer et de faire vivre ce débat public pendant les quatre mois de son existence. A l'issue de cette expression publique, des rapports seront établis selon la chronologie qui vous a été rappelée tout à l'heure.

Quelques détails matériels. Je vais passer la parole à la salle. Les personnes souhaitant exprimer des positions, des arguments, des questions, je leur demande de se présenter, tout simplement pour tous des raisons matérielles. En effet, l'ensemble des débats qui vont être organisés fera l'objet d'un compte rendu systématique et exhaustif. Il faut que chacun s'identifie au préalable. Evidemment, les questions proprement techniques qui me seront posées, je les répercuterai au maître d'ouvrage qui se fera un devoir d'y répondre de façon claire et exhaustive, le plus possible.

Ces propos étant rappelés, la parole est à la salle. Les personnes qui souhaitent prendre la parole se manifestent : un micro leur sera passé. Mesdames, messieurs, la première question : monsieur au fond, puis monsieur ici.

Marc PETITPRE, enseignant

Je voudrais poser une question à vous, messieurs de la Commission. C'est la première fois que j'assiste à ce genre de conférence, les débats publics. Je ne sais pas d'où vous venez. Comment la Commission nationale du Débat public se constitue-t-elle ? Si cela ne vous dérange pas, quelles sont vos ressources ?

Michel GENESCO (CPDP)

J'interpelle directement le président Legrand.

Patrick LEGRAND

Merci pour cette question. On ne discute avec les personnes qu'en fonction de l'image qu'on en a. La Commission nationale du débat public est le prolongement de trois grandes évolutions qui ont eu lieu dans les années quatre-vingt-dix :

- la convention d'Aarhus est un traité international qui dit que tout le monde a le droit à une information et à contribuer à la formation de la décision publique quand celle-ci touche aux enjeux de l'environnement ;
- tout ce qui tourne autour des discussions qui se sont condensées à la conférence des Nations unies de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, notamment le chapitre sur les nouvelles gouvernances ;
- tout ce qui tourne aux insatisfactions face aux modèles de notre démocratie.

Voilà, grosso modo. La Commission nationale du Débat public a été créée en 1995 par une loi de février, la loi Barnier, qui porte sur le renforcement de la protection de l'environnement. Elle a été constituée à ce moment-là comme une administration, autrement dit une commission administrative, qui suivant les ministres était soit auprès du ministre chargé de l'environnement, soit plus ou moins calée du côté de Matignon, donc du Premier ministre. Dès l'origine, elle était constituée de trois types de personnages :

- d'une part des élus de tous niveaux, grands et petits. Heureusement qu'il n'y en a pas que « grands » parce qu'on ne les voit pas beaucoup dans la Commission nationale. Les élus envoyés par le Sénat ou par le Parlement, en général, nous ne les voyons pas beaucoup alors que les élus envoyés par des associations d'élus régionaux ou municipaux sont beaucoup plus présents ;
- des hauts fonctionnaires haut fonctionnant qui sont des grands corps de l'État, juristes ou pas, vous avez un représentant des tribunaux administratifs, un autre de la cour de cassation, un ou deux anciens préfets ;
- le troisième groupe, on le connaît par-ci par-là dans le groupe qui doit s'adapter aux réalités de la société – en tout cas, les personnes du Conseil économique et social les connaissent bien – : les personnalités qualifiées. En vrac, il y a deux représentants de sensibilité associative – j'en fus longtemps un –, un représentant des consommateurs, un représentant des constructeurs ou des chargeurs, associations ou syndicats professionnels.

Le tout fait vingt et un membres, dix-huit selon la répartition que je viens de vous donner. La Commission est pilotée par trois membres permanents :

- un président qui est actuellement un ancien préfet de région (Champagne-Ardenne) : Philippe Deslandes ;

- deux vice-présidents nommés par décret du Premier ministre, peut-être même par décret du président de la République porté par le Premier ministre. Le premier représente normalement la sensibilité associative de l'environnement et l'autre ; le second représente une sensibilité de constructeurs.

Actuellement, je suis le vice-président ayant plutôt en charge de représenter les missions de la sensibilité associative de l'environnement.

L'infrastructure, c'est huit personnes à Paris, rue du Général-Camou – général d'Empire qui a bien souffert – situé tout près de la Tour Eiffel. Nous avons une équipe de cinq à sept personnes : un secrétaire général, un chargé de mission puis une équipe d'infrastructure. Je n'ai plus le montant de notre budget, mais vous le trouverez dans les documents qui sont dans le compte rendu d'activité. Le budget est partagé en deux :

- d'une part, le budget qui sert à financer et indemniser les commissions particulières qui sont indépendantes de ce point de vue,
- d'autre part, le budget qui sert à notre fonctionnement propre. Pour notre fonctionnement, nous dépensons en général aux alentours de 2 millions d'euros.

Cela vous va-t-il ? Tout est sur Internet. La Commission nationale du Débat public met tous ses avis sur Internet. Vous tapez « débat public » sur n'importe quel « farfouilleur » et vous trouverez. Si vous avez besoin de papiers précisant cela, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre secrétariat général.

Dernier point, nous avons beaucoup de mal à entrer en contact avec l'Education nationale. Nous souhaiterions, au moins de temps en temps, montrer à des élèves ce qu'est la démocratie. Ces quatre mois ne tombent pas toujours dans les programmes, mais nous y tenons.

Je crois que j'ai à peu près fait le tour. Nous sommes prêts à ouvrir. Les dernières idées que nous avons eues, c'est de faire des assemblées de jeunes pour les débats publics comme on le fait.

Cela vous va-t-il ? En plus, nous avons toujours l'habitude de demander aux personnes auxquelles nous répondons – et pour vous aussi, cela vaut – si elles sont satisfaites de la réponse !

Michel GENESCO (CPDP)

Après cette réponse exhaustive du président, il y avait une autre question du monsieur, ici.

Hubert JEANDARME

Je suis là en tant que représentant des propriétaires privés ruraux. Je commence déjà par vous faire un petit reproche – pour l'instant, un tout petit – : je ne suis même pas au courant, vous n'avez même pas daigné nous avertir. Les représentants des propriétaires ne sont pas avertis. Ce n'est pas normal ! Je suis là comme monsieur Tout-le-Monde. Je ne le regrette pas, mais ce n'est pas normal.

Chaque mètre carré du territoire a un propriétaire, que ce soit une commune, une ville ou un propriétaire en tant que tel. Il faudrait peut-être respecter les propriétaires si vous voulez que vos affaires marchent bien. C'est la première chose à faire : contacter les propriétaires. J'ai vu vite fait le protocole qu'un de vos collègues m'a passé : je ne suis même pas en possession du protocole. Ce n'est pas normal ! Ce n'est pas normal ! Ce n'est pas normal ! Je ne sais pas d'où cela vient, je ne suis même pas en possession du protocole. Ce n'est pas normal ! Il faudrait agir en sorte de commencer par le commencement pour que – je me répète – tout cela se passe bien. Chaque mètre carré que vous allez fouler, il y a un propriétaire dessus. Il faut le respecter. Qu'on indemnise les exploitants, c'est vrai, c'est normal, mais le propriétaire a aussi son mot à dire. Vous ne pouvez pas faire fi du propriétaire en tous lieux, passer dessus comme cela, et l'avertir après. J'ai lu vite fait ce premier protocole : je me rends compte que, même pour les analyses de terrain, l'état des lieux, etc., on avertira quand même le propriétaire... Il ne faut pas pousser ! Il ne faut pas pousser ! Revenez un petit peu sur terre ! C'est le propriétaire d'abord et le reste ensuite.

Michel GENESCO (CPDP)

C'est nous qui sommes interpellés : nous allons répondre.

(Applaudissements.)

Patrick LEGRAND

Merci pour cette seconde question qui est de suite musclée. Nous, nous ne foulerons rien du tout ! J'aime bien la nature, j'y vais, je mets mes bottes, etc., mais c'est eux qui fouleront, qui pourraient fouler d'ailleurs, vu la situation.

Depuis 2002, nous sommes une autorité administrative indépendante. Nous ne sommes plus commission administrative, nous sommes complètement indépendants de ces messieurs. Nous ne foulons rien ! Ce que je prends pour moi, c'est que vous n'avez pas été prévenu du débat public. C'est quand même d'une complexité assez puissante que de diffuser partout, à tout le monde. Je vous assure, nous avons sur l'Arc de Dierrey de très bons contacts avec la presse, mais nous les avons sur l'est, mais assez sur le coin, sur la région parisienne. Nous espérons que la presse est lue et qu'à ce moment-là, nos réunions sont connues. C'est cela, c'est très difficile d'aller partout. Sinon, les moyens qu'il faut mettre en œuvre sont terribles. Un débat public, c'est-à-dire ce petit bout de démocratie dite « participative » qui s'insère coûte quand même assez cher, près de 500 mètres de tuyau. Il n'est pas question non plus que nous fassions monter les prix. 500 mètres de tuyau pour de la démocratie, ce n'est pas énorme. Nous sommes une institution jeune et nous ne sommes pas vraiment encore au parfum sur l'information. Vous nous laissez vos coordonnées, vous nous dénoncez tous vos copains qui ont besoin de papiers ou qui ont besoin d'information et madame la secrétaire générale – la dame en noir avec son foulard – va vous faire « cracher » vos adresses. C'est important pour nous d'avoir tout cela.

Dernier point, vous parlez de notre protocole. Je pense qu'il s'agit du protocole général de GRTgaz avec les chambres d'agriculture. C'est bien cela. Là-dedans, nous n'avons rien à voir. Nous savons

que c'est un protocole qui gère les relations entre GRTgaz qui consomme d'une certaine façon du foncier et les agriculteurs. Je vous remercie de mettre cela sur la table. Cela fait partie du contexte de la discussion. Je pense que là vous avez des choses à nous dire. Ce n'est pas mon protocole, ce n'est pas notre protocole. Vous ferez ce que vous voudrez de ce protocole. Comme tout protocole, je pense qu'il peut être amélioré, discuté, connu peut-être. Merci d'avoir posé cette question parce que c'est entre eux et les agriculteurs que ces choses se discutent, mais cela peut aussi être discuté en public, devant tout le monde.

Le débat public, c'est le débat, c'est le public, et c'est en public. C'est le troisième élément. C'est cela que nous essayons au fond de faire avancer.

Je suis désolé que vous n'ayez pas été informé. Je vais immédiatement faire le nécessaire.

Hubert JEANDARME

Je m'excuse si je ne me suis pas adressé à la bonne personne. J'ai vu votre étiquette : « président ». Pour moi, le président, c'est le chef !

Je suis le représentant des propriétaires de l'Aube. Ma foi, ne passez pas au-dessus de ma tête parce que symboliquement, vous passez au-dessus de la tête de tous les propriétaires de l'Aube !

Patrick LEGRAND

Merci, mais il y a « président » et « président ».

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Je voulais compléter la réponse. Ce n'est pas moi qui invite, vous l'avez compris, c'est le président. Vous avez évoqué plusieurs sujets sur les relations avec les propriétaires. Je pense qu'il est important de rappeler quelques points. Tout d'abord, nous sommes au stade d'un projet, nous sommes donc au stade d'études préliminaires puisque nous sommes au stade d'un fuseau. Aujourd'hui, nous n'avons pas déterminé de tracé. Donc, j'ai envie de dire, mais vous allez trouver que je me justifie dans mes positions, que le moment n'est pas encore venu d'aller contacter les propriétaires de chaque parcelle que nous envisageons de traverser puisque, aujourd'hui, nous ne savons pas où nous allons passer. C'est justement ce que nous sommes en train d'étudier et de débattre à la fois. C'est le premier point. Il est clair que nous contacterons les propriétaires quand nous aurons un tracé mieux déterminé.

En deuxième point, votre question est l'occasion de rappeler que quand on pose une canalisation, on a une servitude. Je suis d'accord que cela impacte le propriétaire – je passerai la parole à Bernard Destombes qui pourra vous en dire un peu plus sur les principes d'indemnisation sur cette bande de servitude –, mais nous n'acquérons pas le terrain, donc nous n'en devenons pas propriétaires. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut pas discuter avec les propriétaires, mais le propriétaire reste propriétaire du terrain où on pose la canalisation.

Le troisième point que vous évoquez, c'est le protocole agricole. Je prends note. C'est vrai que, aujourd'hui, le protocole agricole tel qu'il est fait est fait pour cadrer une réflexion qui est ensuite déclinée au niveau des chambres d'agriculture. C'est vrai que le volet « propriétés » n'est pas l'axe le plus important. On cite souvent le protocole agricole parce que, effectivement, on est souvent en terrains agricoles et le sujet de l'indemnisation des parcs de culture est un sujet important. Nous avons d'autres protocoles avec d'autres organismes. Rien n'empêche, si le besoin s'en trouve fondé, qu'on ait un jour à GRTgaz un protocole avec notamment les représentants des propriétaires en zone rurale. La question n'est pas fermée. Ce n'est pas parce que nous avons un accord ou un protocole avec certaines parties prenantes que nous excluons les autres. Ce n'est pas du tout l'objectif.

Pour répondre à votre préoccupation, je pense surtout que, aujourd'hui, nous sommes vraiment au stade d'un fuseau qui est très large. Nous n'avons pas encore identifié où nous allons passer. Cela peut expliquer que nous n'avons pas engagé des démarches individuelles auprès des propriétaires des différentes parcelles.

Je passe quand même la parole à Bernard Destombes pour compléter la réponse sur les principes avec lesquels nous agissons quand nous arrivons à la période de contact avec les propriétaires.

Bernard DESTOMBES

Quand nous serons beaucoup plus avancés dans les études, nous rencontrerons chaque propriétaire pour lui faire signer une convention de servitude. La servitude sur cette canalisation sera de vingt mètres, c'est-à-dire que chaque propriétaire sera indemnisé sur cette servitude sur une largeur de vingt mètres. Il est aligné sur la base de la valeur vénale des terrains. Nous n'achetons pas le terrain, le terrain est toujours la propriété de son propriétaire. Simplement, une servitude qui empêche de construire des maisons et de planter des arbres.

Hubert JEANDARME

Ma réflexion portait surtout le fait que vous auriez dû commencer par au moins m'envoyer une invitation, en tant que représentant des propriétaires. Après, individuellement, chaque cas peut être traité, mais la moindre des choses est de ne pas passer au-dessus de la tête des propriétaires.

Michel GENESCO (CPDP)

Nous avons pris acte de ce problème de préséance, de protocole. Maintenant, les réponses qui vous ont été apportées tant par la Commission que par GRTgaz répondent-elles à votre fond de préoccupation.

Hubert JEANDARME

Je jugerai par la suite.

Michel GENESCO (CPDP)

Bien monsieur.

Denis HENRY, Chambre d'agriculture

Effectivement, ce projet ne va pas sans être neutre sur les sols, les types de sols, les horizons, etc. Je pense que ce dossier va être mené au mieux pour minimiser les problèmes liés à l'agriculture. Il y a quand même deux ou trois petits points techniques sur lesquels nous sommes, aujourd'hui, en mesure d'insister : dans les zones humides, les drainages. Chacun sait que tout drainage coupé est un drainage qui ne fonctionnera plus. C'est très important, même si dans l'Aube, on est peut-être un peu concernés sur le sud, sur le pourtour de Troyes peut-être très peu, peut-être un peu dans la vallée entre Nogent et Romilly, mais c'est un point très important à prendre très au sérieux. Vous avez certainement des réponses.

Il y a un autre point aussi sur lequel je voudrais attirer votre attention. Je ne pense pas que la conduite de gaz puisse apporter des pollutions. Toutefois, on l'a connu dans d'autres dossiers, il y a des industries agroalimentaires qui comptent produire différentes cultures avec des cahiers des charges extrêmement précis et extrêmement rigoureux. Sur ces cahiers des charges, s'il y a un éventuel risque de pollution, ce sont du foncier ou des terres productives qui seront dégagées ou retirées de cette zone de production. Je pense en particulier à la production d'orge en Champagne qui est reconnue ou au *baby food* (nourriture pour bébés) qui peut être un point de non-retour. Il y a certainement d'autres exemples, mais avec ces deux exemples, cela vaut le coup de s'y pencher sérieusement. Je ne doute pas de l'avenir et de la suite que nous pourrons donner.

Je sais qu'il y a eu une réunion à Bar-sur-Seine où vous avez parlé du vignoble, mes collègues du vignoble (FNSEA propriétés ou LGB puisque dans l'Aube, on a la chance reconnue en tant que tel) ont dû l'évoquer pour minimiser les effets sur cette zone viticole, en partie avec le LGB et l'organisme qui est en train de reclasser les futures parcelles.

Merci.

Michel GENESCO (CPDP)

Messieurs de GRTgaz, il y a deux questions : l'une sur la rupture des réseaux de drainage, l'autre : quel pourrait être l'impact au niveau de cultures labellisées d'une éventuelle pollution liée au fonctionnement de votre ouvrage ?

Bernard DESTOMBES

La question des drainages est une question qui inquiète beaucoup les agriculteurs. Il faut comprendre qu'ils investissent beaucoup d'argent pour améliorer leur rendement. Aussi, lorsqu'on passe dans les drainages, cela les inquiète. Lorsque nous serons plus en avant dans les études, nous ferons une étude « reprise de drainage » qui étudie chaque parcelle comment on peut concilier la

pose de la canalisation et la circulation des eaux souterraines. Le principe est : on pose un drain principal le long de la canalisation et on raccorde tous les drains coupés à ce drain principal. Un drain est mis en amont de la canalisation et un autre en aval. Ceci est pour la question du drainage.

Pour la question du risque de pollution de la canalisation sur les pollutions agricoles dites sensibles, comme l'orge ou l'alimentation des enfants, la canalisation est en acier (on l'a dit tout à l'heure) et entourée d'une couche de polyéthylène donc il n'y a pas de risques de pollution particuliers de la canalisation vers les cultures qui sont faites. La meilleure preuve est que, parfois, on est obligés de passer dans des zones de captage pour l'eau potable et il n'y a pas de problème. Quelquefois, on pose la canalisation au travers de captage d'eau potable et cela ne pose pas de problème. Pour moi, cela ne pose donc pas non plus de problème pour le type de production que vous citez.

Michel GENESCO (CPDP)

Monsieur a une question complémentaire. Allez-y !

Denis HENRY

Effectivement, pour le drainage, c'est acquis. Nous sommes en Champagne crayeuse avec des terrains qui conviennent tout à fait à la production de légumes. Aujourd'hui, le développement des productions de légumes entraîne le développement des productions irriguées. Il y a obligatoirement des conduites d'eau qui se promènent dans la plaine, enterrées ou de surface – en surface, il n'y a pas trop de soucis. L'agriculteur qui va être concerné par cette zone, qui va vouloir enterrer un PVC en 160 ou 200 va avoir des contraintes avec le gazoduc. C'est pareil, c'est un problème. Je suppose qu'il y a eu d'autres régions où cela a été vu : vous avez des solutions.

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

Sur un chantier de pose de canalisations de trois cents kilomètres, on va croiser énormément d'autres canalisations, que ce soient des câbles électriques, des réseaux d'eau potable ou des réseaux d'irrigation. Nous travaillons chaque fois au cas par cas pour trouver la meilleure solution : soit nous enterrons notre canalisation plus profonde pour passer en dessous, soit nous croisons, mais cela ne pose pas de difficultés particulières. Nous veillerons à ce que les agriculteurs ne soient pas pénalisés par la pose de la canalisation.

Michel GENESCO (CPDP)

Vous tenez donc compte de toutes les spécificités de terrain auxquelles vous êtes confrontés.

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

Dans chaque parcelle, un état des lieux est fait avec le propriétaire et l'exploitant agricole au moment des travaux. Chaque propriétaire ou chaque exploitant agricole donne ses contraintes : quand il faut donner à boire au bétail, le passage de l'agriculteur depuis sa ferme à son champ. Tout cela est pris en compte.

Michel GENESCO (CPDP)

Monsieur, l'ensemble de ces réponses vous donne-t-il satisfaction ? Merci. Il y avait une question du monsieur au premier rang.

De la salle

Je suis déjà touché parce que j'ai le premier tuyau qui vient d'être fait et qui passe dans ma ferme. Je me pose la question suivante : puisqu'il y a déjà un tuyau, est-ce que les deux gaz ne peuvent pas se mélanger ou est-ce le tuyau qui est trop petit pour approvisionner et conduire ce gaz qui vient du nord ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

C'est effectivement la deuxième réponse. C'est ce que j'ai essayé de montrer tout à l'heure. Aujourd'hui, davantage de gaz va arriver par le nord de la France. Le tuyau existant entre Dierrey et Voisines est insuffisant si les projets se réalisent. Nous avons donc besoin de renforcer le réseau en posant un autre tuyau à côté. Il faut noter qu'il ne remplace pas l'ancien, il vient en plus. Souvent la question nous est posée : quand vous posez la canalisation à côté, abandonnez-vous l'ancienne ? C'est bien un tuyau supplémentaire, en plus.

De la salle

Essayerez-vous de le mettre assez proche pour qu'on n'ait pas une bande trop large avec les contraintes pour que cela prenne le moins de place possible, pour que cela me gêne le moins possible ?

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

Nous ne pouvons pas vous répondre tout de suite. Nous répondrons au cas par cas. Dans la région, on privilégie le parallélisme avec la canalisation existante, mais certainement fois, localement, on est obligé de le dévier, de s'en écarter. *A priori*, lorsqu'on met en parallèle la canalisation existante, on est à une dizaine de mètres de la précédente.

Pour compléter, c'est vrai qu'on essaye, dans la mesure du possible, de passer en parallèle de la canalisation existante. Effectivement, pour permettre des interventions ultérieures, il y a un écart de dix mètres environ entre les deux ouvrages. Après, c'est l'étude plus détaillée qui nous le montrera puisqu'on est sur des diamètres différents, la réglementation a évolué. Nous ne pouvons pas vous garantir précisément, à l'endroit que vous évoquez, que nous passerons en parallèle, mais c'est un peu le principe de base qu'on essaye d'adopter justement pour éviter plusieurs problèmes de servitude, etc.

De la salle

Je pense que la profondeur est un peu juste avec 1,20 mètre quand il y a des drainages. On n'a pas beaucoup de place au-dessus parce qu'on descend déjà au collecteur à un bon mètre, parce qu'après il faut mettre le petit drain. J'ai peur qu'avec 1,20 mètre ce soit un peu limite.

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

La canalisation est enterrée à un mètre, mais lorsqu'il y a des collecteurs, on est obligé de passer en dessous.

Michel GENESCO (CPDP)

Une question pour monsieur au fond.

De la salle

Je ne suis pas de l'Education nationale, je suis enseignant au ministère de l'Agriculture. J'ai une double question. J'ai été étonné de la justification de cette augmentation de la capacité de transport par un approvisionnement supplémentaire en amont et non pas par des besoins en aval. Deuxième question : la fragmentation du paysage, surtout en milieu forestier. A-t-on déjà des retours d'expérience sur ces questions ? Quel est l'impact sur la circulation et le déplacement des espèces animales principalement ?

Michel GENESCO (CPDP)

Tout d'abord sur l'adéquation entre les gisements et les besoins en consommation, deuxièmement l'impact sur des zones sylvicoles.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Sur le premier point, au niveau des besoins, vous avez raison. On constate que la consommation nationale de gaz naturel, en France, augmente peu et on envisage qu'elle augmente peu sur les

années qui viennent. Effectivement, quand on entre sous cet angle, cela peut paraître bizarre qu'on ait besoin de renforcer. Le vrai souci est que, aujourd'hui, on a les sources d'approvisionnement qui sont un peu différentes. On cherche à mieux se garantir par rapport à certains champs de gaz naturel, c'est le côté sécurité de l'approvisionnement. Puis, l'ouverture du marché fait que les personnes qui achètent du gaz, l'achètent à des endroits un peu différents et élargissent leur portefeuille en termes d'approvisionnement. Autant le réseau de dessertes régionales est plutôt stable, autant les gros réseaux de transit sont effectivement amenés à évoluer puisque, demain, on s'aperçoit du nord de la France vient des terminaux méthaniers peut acheminer des quantités de gaz plus importantes.

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

Un complément d'un ordre un peu géostratégique : vous avez vécu comme nous tous la crise entre l'URSS et l'Ukraine il y a quelques mois. Nous avons vu que les routes du gaz en provenance de l'Est étaient coupées. Donc, nécessité pour la France d'avoir d'autres possibilités. Même si la quantité globale de gaz qui circule dans les tuyaux n'augmente pas beaucoup, il est nécessaire pour garantir la continuité, la fiabilité de nos approvisionnements, de pouvoir se fournir dans différentes régions du monde, plus à l'abri de ces turbulences géostratégiques.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Concernant le deuxième point, notamment l'impact sur les milieux forestiers, j'ai compris que cela sous-entendait deux questions. La première : nous sommes très vigilants lorsque nous traversons des zones forestières. Effectivement, compte tenu de la règle énoncée tout à l'heure, on ne replante pas au-dessus d'une canalisation. Donc, quand nous traversons au milieu d'une forêt, il reste une trouée. Nous parlons tout à l'heure de certains protocoles que nous signons avec les uns et les autres. Aujourd'hui, nous avons un protocole qui nous fait collaborer avec l'ONF et qui nous aide à réaménager, notamment les bordures forestières que nous sommes amenés à créer quand nous traversons une zone de forêt. Nous sommes assez vigilants sur le côté « impact visuel ». Vous avez aussi évoqué le côté « corridor » que peuvent créer ces traversées de forêts. Nous sommes amenés à travailler sur la région Val-de-Seine qui a été un peu précurseur sur ces sujets à GRTgaz avec le muséum d'histoire naturelle. Aujourd'hui, un certain nombre d'études sont faites et montrent que la traversée de forêts et le réaménagement des lisières sont source de développement de la biodiversité, en plus, quand c'est bien anticipé et préparé en amont, de créer les fameux « corridors verts » dont on entend parler. Nous pouvons avoir un rôle assez intéressant quand la situation est étudiée suffisamment en amont avec les bons partenaires.

Michel GENESCO (CPDP)

Vous êtes satisfait apparemment. Bien. Merci. Autre question ?

M. PIOCHE, retraité bancaire, commissaire-enquêteur

J'ai deux questions. Ce projet sera-t-il classé à la rubrique d'un projet d'intérêt général ? Ma deuxième question est : y a-t-il une étude des risques (incendie, explosion, etc.) ?

Michel GENESCO (CPDP)

Messieurs ?

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

Nous allons déposer un dossier administratif auprès de l'administration pour une demande d'autorisation d'exploiter. Nous demandons en même temps la déclaration d'utilité publique du projet. Nous demandons donc l'utilité publique de ce projet.

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

Il faut savoir que la législation française a été considérablement renforcée en août 2006. Pour tous ces ouvrages, nous devons démontrer aux autorités de tutelle que nous prenons en compte, à la fois pour le réseau existant et pour le réseau à créer, toutes les obligations de cette loi, notamment l'impact qu'il peut avoir au cas, pourtant improbable, d'un accident. La législation française toute récente là-dessus est fort contraignante. Nous prenons bien en compte tous ces aspects lorsque nous déposons notre dossier auprès des futures DREAL qui suivent cela de très près et qui nous auditent régulièrement sur ce point.

Michel GENESCO (CPDP)

Sur la question de l'étude des risques et des dangers ?

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

Une étude de sécurité est faite sur le projet. Elle prend en compte, en fonction du diamètre et de la pression, tous les enjeux en termes de sécurité qu'il peut y avoir sur le projet. Cette étude de sécurité peut nous amener à nous éloigner, par exemple des villages, pour faire en sorte de minimiser les risques.

Michel GENESCO (CPDP)

Cela répond-il à vos attentes, à vos questions ?

M. PIOCHE

Je n'ai pas entendu sur le projet intérêt général.

Michel GENESCO (CPDP)

Je ne sais pas si intérêt général et utilité publique sont des synonymes. Je ne sais pas s'il y a un classement. D'utilité publique veut-il dire que c'est un projet d'intérêt général ? Je ne sais pas. Quelqu'un connaît-il avec précision la définition de l'intérêt général ? L'utilité publique est-elle assimilée à de l'intérêt général ? Ce sont des mots cousins.

De la salle

Je crois qu'on parle de PIG (projet d'intérêt général) quand c'est l'État qui est porteur du projet.

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

Tout à fait, un projet d'intérêt général ne peut en principe pas être porté par un promoteur privé. C'est différent de la procédure de déclaration d'utilité publique.

M. PIOCHE

Par exemple, l'assainissement est un intérêt général.

Michel GENESCO (CPDP)

Bien, après ce petit débat réglementaire...

Denis HENRY

Tout à l'heure, j'ai oublié d'évoquer : sur les études et procès réglementaires dans le protocole, à un moment, vous parlez des études géomorphologiques, pédologiques, hydrologiques qui seront systématiquement intégrées à l'étude d'impacts. Tout à l'heure, vous avez aussi fait allusion au tracé qui, quand on prend cette fameuse bande, a une largeur de sept à huit kilomètres. Dans un premier temps, allez-vous faire des études sur toute la largeur du fuseau pour définir le passage parce que ce sont des études qui vont coûter terriblement cher ? Ou alors, avez-vous des données techniques qui, aujourd'hui, vous permettent de passer, par exemple le passage de la Seine entre Romillye et Nogent par exemple, puis vous allez faire ensuite des études géomorphologiques ? Comment allez-vous procéder ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Effectivement, le fuseau est assez large. Vous citez la traversée de la vallée de la Seine dans la zone. Il est évident que ce sont des zones difficiles, il y a un système de contraintes fort parce qu'il y a un croisement entre les contraintes d'enjeux environnementaux, des contraintes techniques. Effectivement, il ne serait pas forcément très efficace de faire des études de sols comme vous les avez citées sur toute la largeur. C'est pour cela que, aujourd'hui, nous sommes plutôt sur une logique d'avancer. Il y a un certain nombre d'études dans le cadre de l'étude d'impacts pour y voir un peu plus clair et aller vers des études de sols là où cela semble pertinent.

Le deuxième point, c'est que l'idée est de partager un peu, notamment avec les chambres d'agriculture, sur ces études puisque vous faites référence au protocole national agricole. Cela fait partie des éléments qui nous permettront d'expliquer et de justifier le choix du tracé. Effectivement, il faut que le champ de ces études « colle » au tracé tel que nous pouvons l'envisager avec un petit de notions, éventuellement de variantes, que d'envisager d'aller faire des trous – excusez-moi, c'est un peu péjoratif pour les études de sols. On voit bien que, sur trois cents kilomètres et sur un fuseau qui doit faire en moyenne cinq ou six kilomètres de large, cela n'aurait pas vraiment de sens de faire des études de sols un peu partout. En plus, nous ne saurions probablement pas les interpréter, même en nous mettant autour de la table avec des chambres d'agriculture. Nous sommes bien sur la logique de commencer à avancer sur des solutions de tracé et de faire les études de sols de façon assez pertinente, en fonction des solutions qui se dégagent.

Michel GENESCO (CPDP)

Cela vous convient-il comme réponse ? Parfait. Avez-vous d'autres questions ?

De la salle

Je suis un ancien géomètre en retraite et je voudrais savoir qu'elles sont les informations générales que vous avez fournies le long du tracé. On s'aperçoit d'une chose, c'est que vos réponses concernent en principe des questions particulières lorsque le tracé sera déjà défini ou assez bien défini alors que si vous avez une publicité, une information, qui sera beaucoup plus large et beaucoup plus tapageuse, vous aurez peut-être davantage de « clients » pour venir assister à vos réunions de débat. Un débat, c'est deux personnes au minimum : vous et nous. Plus nous serons nombreux, plus vous aurez de renseignements. Quelles sont les dispositions d'information que vous avez pu envisager le long de ce trajet pour prendre contact avec la population ?

Patrick LEGRAND (CPDP)

Il y aura deux parties dans la réponse, toutes les deux incomplètes d'ailleurs. Madame la secrétaire générale, je vous prierai de me rejoindre pour que vous détailliez d'un peu plus près le dispositif mis en place. Pour ce qui est de la CPDP, nous avons systématiquement diffusé un certain nombre de documents, notamment le document que vous avez eu : « *Le dossier du débat public* ». Vous ne

l'avez pas. Dotez monsieur d'une dotation de base. Ce dossier est un dossier important. Il est mis à la disposition en une dizaine d'exemplaires dans chacune des communes qui sont dans le fuseau. Il est sous forme d'un fichier informatique (PDF) sur le site. Il est diffusé à un bon nombre d'acteurs sociaux, politiques, environnementaux, et économiques qui ont été identifiés (650 instances et jusqu'à 2 000 personnes). Ces fichiers sont constitués de façon *ad hoc*, c'est d'ailleurs pour cela que je faisais appel régulièrement. Si vous connaissez des personnes qui seraient intéressées, donnez-nous leurs coordonnées s'il vous plaît. C'est un fichier qui ne servira qu'à la CPDP. Cela concerne le papier diffusé. Il y a d'autres dispositifs, comme les cahiers d'acteurs, qui sont à peu près identiques, mais en moins importants.

Pour l'aspect de la CPDP, nous avons fait deux conférences de presse, dont une à Troyes il y a deux semaines (22 septembre). Elle a relativement bien fonctionné : il me semble qu'on a vu ma figure sur de nombreux écrans. Beaucoup de personnes me connaissent alors que je ne les ai jamais croisées ! Nous avons croisé systématiquement un certain nombre d'élus, de tous territoires et de toutes couleurs. Nous avons fait au moins une ou deux interviews de diffusion. Voilà ce que nous avons fait. Vous avez raison, plus nous ferons d'information, mieux nous informerons les personnes. Je crois que c'est à peu près tout ce que je peux dire là-dessus. Pour annoncer une réunion comme celle-ci, combien de tracts ont-ils été distribués ?

Annie AUGIER, secrétaire générale (CPDP)

Sur l'ensemble des villes du fuseau qui vont accueillir des réunions publiques, nous avons ciblé un périmètre de vingt-cinq kilomètres autour de chaque réunion publique pour informer la population de la date, du lieu, et de la réunion publique que nous tenons. En l'occurrence, pour la réunion de Troyes, nous avons ciblé un périmètre de quasiment vingt-cinq kilomètres comprenant l'ensemble des communes de la communauté de communes et le sud du fuseau, principalement dans le fuseau d'étude de GRTgaz. Cela représente plusieurs milliers de tracts pour chacune des réunions. Nous avons aussi un mode de communication liée à l'affiche. Nous avons diffusé dans le centre de Troyes et dans les communes périphériques un certain nombre d'affiches dont vous avez certains exemplaires sur les portes de la salle ce soir. Nous fonctionnons aussi avec une communication directement sur les lieux des réunions avec les grandes banderoles que vous avez pu voir installées à l'entrée de chacune des salles.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Traditionnellement, les premières réunions sont toujours un peu dures parce que le citoyen n'a pas toujours envie de venir discuter. Peut-être qu'il a été échaudé, mais progressivement, le bouche-à-oreille fait qu'on a de plus en plus de monde. Nous avions quand même soixante-dix à quatre-vingts personnes à Bar-sur-Seine. Cela a été chaud.

Deuxièmement, le débat public a cela de bizarre. Tout à l'heure, nous parlions d'intérêt général : je sais que l'intérêt général est un concept actuellement en reconstruction, manifestement on ne sait plus très bien. La représentativité est aussi un concept en reconstruction. Le débat public est au

fond presque plus représentatif dans la qualité des interventions et des intervenants, vous le verrez à la fin du débat, que par le nombre. Le nombre ne fait pas toujours la qualité du débat.

Dernier point, vous le comprendrez dans le compte rendu, dans le débat public, nous avons fait le nécessaire pour informer les personnes. Nous l'avons offert. Ceux qui ne sont pas venus – c'est un peu comme toujours – ont délégué à ceux qui sont venus ce qu'ils ont à dire. Je comprends : on ne peut pas demander à tout le monde d'être sur tous les fronts sans arrêt. Je sais que cela ne peut pas vous satisfaire, mais je compte sur vous pour parler du débat. Je compte sur vous pour repartir avec un petit sac plein de dossiers et vous allez me faire chauffer cela !

Merci en tout cas de votre aide, merci à l'aide de tout le monde. Quant à vous, qu'avez-vous diffusé comme information générale, dépassant les modalités de réalisation d'un objet putatif ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

C'est un peu une question pièce parce que le maître d'ouvrage n'est pas chargé de communiquer à côté de la CPDP. Néanmoins, je voudrais dire deux choses. J'apprécie que le président Legrand fasse la promotion du *Dossier de débat public* parce que nous y avons beaucoup travaillé. Nous avons essayé de faire un document clair et un document de synthèse pour faire passer l'information.

Je voulais juste compléter sur un point. Indépendamment de la réussite ou pas des réunions et comment elles sont organisées, c'est vrai que c'est assez difficile d'amener les personnes à des réunions publiques. Même si vous l'avez souligné, cela paraît important de le reprendre : il fut une époque où on attendait d'avoir un tracé pour communiquer avec l'extérieur. Comme vous l'avez signalé, aujourd'hui, cela a fait l'objet d'un échange avec monsieur qui représente la chambre d'agriculture. Nous devons devant vous avec un fuseau qui fait, suivant les zones, six à huit kilomètres de large. C'est déjà une première façon d'intéresser les personnes au-delà de là où passera le tuyau plus tard s'il se fait. En effet, aujourd'hui, nous ne savons pas précisément où il passera. Nous sommes bien sur un fuseau d'étude qui devait associer des communes et des habitants qui à la fin, si nous devons réaliser le projet et quand nous aurons un tracé, ils ne seront pas concernés parce qu'ils seront à plusieurs kilomètres. Le principe même de faire une concertation sur la base d'un fuseau qui, à certains endroits, est assez large est une première façon pour les maîtres d'ouvrage d'associer des personnes qui se sentent associées, très en amont alors qu'au final, elles ne seront pas concernées par le tracé. C'est une façon de drainer un peu plus de monde – si vous me passez l'expression – à ce genre de réunion.

De la salle

C'est aussi l'occasion pour chaque propriétaire de repousser le tracé sur le voisin plutôt que de le garder chez lui.

Patrick LEGRAND (CPDP)

C'est une remarque à laquelle je peux répondre, en tant que vieux « roulier » du débat public – j'en ai suivi un certain nombre. J'ai remarqué que ce sont toujours les autres qui vous décrivent comme la personne qui dit : « *Mets cela dans le jardin du voisin !* », vous ne dites jamais cela... Au fond, ce n'est pas quelque chose d'évoqué très régulièrement dans les débats publics. C'est assez étonnant. J'ai l'impression que rassemblés en une assemblée de citoyens permet de ne pas s'installer sur des positions un peu rétrogrades qui disent : « *Je ne m'intéresse pas à l'intérêt général, mais il faut surtout que cela passe chez le voisin !* » C'est assez peu évoqué. C'est plutôt une bonne nouvelle !

Cathy FREICHER, responsable environnement au bureau de contrôle SOCOTEC

Bonsoir, Cathy Freicher, je suis responsable de l'activité environnement au bureau de contrôle SOCOTEC. J'avais une question. Vous avez un peu abordé la question de l'eau, mais j'ai été surprise de ne pas voir dans les impacts cités tout à l'heure les impacts sur les milieux naturels aquatiques. Comment va être traversée exactement la Seine ? Je n'ai pas très bien saisi. Cela va être enterré sur tout le long, mais pour la Seine ? C'est peut-être écrit dans les documents, mais je n'ai pas eu le temps de les regarder. Ma deuxième question rejoint celle-ci : vous avez parlé des études d'impact qui avaient déjà été démarrées. Mais je n'ai pas très bien compris parce que le tracé n'est pas encore figé : comment ces études d'impact peuvent-elles avoir démarré sans savoir exactement ? Des études de défrichement sont-elles concrètement entamées ? Les dossiers loi sur l'eau ? Ce type de dossier.

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

Effectivement, les milieux aquatiques sont des milieux très sensibles sur lesquels nous faisons très attention. Pour traverser une rivière, il y a deux méthodes :

- soit nous déposons simplement la canalisation au fond de la rivière en faisant une tranchée,
- soit nous passons en forage sous la rivière.

Cela dépend de la taille de la rivière, de la technique que nous pouvons utiliser et des enjeux environnementaux qui sont liés à ces milieux aquatiques.

En ce qui concerne l'étude d'impacts, une étude d'impacts est composée de plusieurs parties. La première partie concerne l'état initial. Sur l'aire d'études, nous recensons tous les enjeux (humains, agricoles, environnementaux). A l'intérieur de cette étude d'impact, nous définissons un ou plusieurs fuseaux. A l'intérieur des fuseaux, nous choisissons le tracé. L'étude d'impacts est une démarche qui est assez longue, elle se déroule au moins sur une année entière. Ensuite, il y a des relevés très précis sur la faune et la flore. Ces relevés doivent être faits sur l'ensemble de l'année. L'étude d'impacts est quelque chose de long. Nous l'avons commencée ; elle se terminera l'année prochaine.

Michel GENESCO (CPDP)

Cette réponse à caractère à la fois technique et réglementaire vous donne-t-elle satisfaction ?

Cathy FREICHER

Oui.

Michel GENESCO (CPDP)

Merci. Autre question ?

Alexandre, étudiant à l'IUT de Troyes

J'ai juste une question : on parle de taxe de carbone. Par hasard, cela vous pénalise-t-il dans votre projet ou non ?

Michel GENESCO (CPDP)

C'est la première fois que j'entends ce type de question. Messieurs, sur l'impact de la taxe carbone ?

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

Nous avons du mal à répondre parce que nous n'avons pas du tout de contact à ce jour avec les autorités sur les conséquences pour les travaux neufs de la taxe carbone. Je dois dire que là je ne vois pas spontanément le rapport entre les deux ou quelque chose m'échappe.

Alexandre

Par rapport au prix du gaz.

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

Nos travaux sont tout à fait indépendants du prix du gaz. Il faut se rappeler ou se rendre compte du fait que, dans le monde de l'énergie et dans le monde du gaz naturel, notre métier de transporteur comme le métier de personnes qui font de la distribution, n'a rien à voir avec le prix de la vente. Ce sont des métiers complètement différents. La vente d'énergie en France est ouverte à la compétition depuis juillet 2007. Là, une cinquantaine d'opérateurs vend du gaz, de l'électricité et toutes sortes de choses. Puis, une seule société, GRTgaz, transporte du gaz naturel. Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, elle n'est pas en compétition. Ce n'est pas un prix de marché qui définit le prix de

notre prestation, c'est un tarif discuté avec la Commission de régulation d'énergie. Cette commission nous dit : « *Messieurs, pour faire ce métier, si nous voulons que les prix de l'énergie restent le plus pas possible, vous devez vous débrouiller avec un tarif de x pour les années à venir.* » C'est un tarif qui régit donc notre activité, ce n'est pas la compétition sur les marchés de l'énergie. Ce sont deux métiers qui n'ont rien à voir. Nous nous occupons de mettre à disposition des capacités de transport. Ce sont les personnes qui font commerce de gaz qui vont occuper nos tuyaux, ce n'est pas notre métier. Nous « relouons » le tuyau et ils vendront du gaz. Ce ne sont pas les mêmes personnes.

Michel GENESCO (CPDP)

Ces précisions vous conviennent-elles ? Parfait.

Lucien BONENFANT, Conseil économique et social régional

Deux questions qui s'adressent plutôt au maître d'ouvrage.

Une question dans le domaine économique et également social. Tout d'abord, dans le cadre du développement durable, quelles sont vos obligations ? Envisagez-vous d'utiliser des tuyaux en acier recyclé ou en acier neuf ? Vous travaillez actuellement avec le Conseil économique et social sur le recyclage. Sur le remplissage de vos tranchées, je pense qu'il y a des matériaux de remplissage, des sables ou des gravillons. Je ne sais pas si vous comblez directement avec de la terre. Pensez-vous utiliser des granulats nobles qui sont actuellement en manque dans notre région ou pensez-vous utiliser des granulats ou sables de récupération ?

Deuxième question pour le maître d'ouvrage : je suppose que vous êtes soumis vos marchés publics. Dans ce cadre, êtes-vous soumis à l'article 14 du Code des marchés publics ? Envisagez-vous de faire travailler des personnes, dans le cadre de la clause sociale qui vous oblige à utiliser en nombre d'heures de 5 à 7 % en insertion par l'activité économique ?

Michel GENESCO (CPDP)

Merci pour cette double question.

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

Pour la première question qui concerne l'acier utilisé pour les tubes, à ma connaissance, il n'y a pas de tubiste. Peut-être incorporent-ils une certaine densité de ferraille dans la fabrication, mais je ne sais pas. Je ne pense pas qu'on utilise l'acier recyclé pour la fabrication de tubes neufs. A mon avis, cela poserait des problèmes dans la composition chimique de l'acier.

Pour la seconde question sur le remplissage de la tranchée. Lorsque nous creusons la tranchée, nous faisons deux cordons parallèles, nous mettons la terre végétale d'un côté, et le fond de tranchée.

Dans la mesure du possible, nous essayons de réutiliser la terre que nous avons extraite dans le fond de la tranchée. Si le terrain est rocheux, nous pouvons être amenés à concasser la roche pour la remettre au fond de la tranchée, sous la canalisation, de sorte que la canalisation ne soit pas agressée par les pierres. Dans la majorité des cas, nous n'utilisons pas de granulats ni d'apports pour remblayer la tranchée.

Lucien BONENFANT, Conseil économique et social régional

Où mettez-vous l'excédent ?

Michel GENESCO (CPDP)

Avant de répondre à votre question, il y avait quand même une deuxième question de monsieur concernant les marchés publics.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Nous ne relevons pas des marchés publics, donc nous n'appliquons pas l'article 14. Ma réponse serait insuffisante si je me contentais de dire cela. Nous parlons des retombées économiques locales d'un chantier comme celui-là. Il n'y a pas de règles, mais il y a plus les principes que GRTgaz essaye de s'imposer dans le cadre des marchés passés, notamment avec les entreprises de pose pour que, effectivement, une partie de l'activité puisse être faite par des entreprises locales. Il y a beaucoup de métiers différents sur un chantier de cette ampleur, nous trouvons de la compétence locale pour faire une partie du travail. En complément de cela, nous travaillons de façon générale, c'est un objectif que nous nous fixons quand nous sommes plus près de la période de travaux et que nous connaissons un peu mieux le territoire et les possibilités, en faisant des choses en termes d'insertion. Sur certains chantiers, nous avons été jusqu'à faire des écoles de formation pour essayer de développer de la compétence et d'utiliser les jeunes en travaillant avec les organismes locaux. Il s'agit de favoriser aussi l'utilisation de l'intérimaire avec des personnes du cru. Bien que nous ne relevions pas du marché public, nous essayons d'apporter notre contribution en termes de retombées économiques locales.

Michel GENESCO (CPDP)

Je voudrais quand même rebondir sur la première partie de la question. La réponse n'a peut-être pas été jusqu'au bout en ce qui concerne le bilan des matériaux. J'ai bien compris la question de monsieur : vous n'êtes pas déficitaires en matériaux une fois que vous avez rebouché la tranchée. Peut-être êtes-vous même excédentaires ? Il y a peut-être des débouchés pour ceci. C'était la question de monsieur, j'ai anticipé sur une autre question, je suis désolé.

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

Effectivement, lorsque nous posons une canalisation d'un diamètre de 1,20 mètre, nous avons de l'excédent. Une partie est étalée sur la piste de travail : nous préférons que ce soit légèrement plus haut qu'à l'origine plutôt qu'une partie en creux. Sinon, le reste est évacué vers des décharges agréées.

Michel GENESCO (CPDP)

Êtes-vous satisfait des réponses sur les deux questions que vous aviez posées ? Vouliez-vous reposer une question, monsieur ? Non.

Denis HENRY

En tant qu'élu d'une commune de 200 habitants, lorsque passent sur la commune, sur le finage, des lignes haute tension (400 000 et plus), EDF verse une indemnité, une redevance, qu'on pourrait appeler « taxe professionnelle », mais comme on sait qu'elle doit disparaître, à la commune. Dans le cadre du passage de la conduite de gaz, Gaz de France verse une redevance à la commune...

Michel GENESCO (CPDP)

Question directe pour ces messieurs.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Pour GRTGaz, voire GDF Suez, mais ce n'est plus Gaz de France, la réponse est : non. Nous ne sommes pas assujettis aux mêmes règles qu'EDF. La seule redevance que nous versons aux communes traversées, c'est la redevance d'occupation du domaine public qui, financièrement, est très peu significative, voire symbolique. Pour être très clair, ce n'est pas enrichissant pour une commune d'avoir un tuyau de transport de gaz qui traverse sa commune.

Michel GENESCO (CPDP)

Et pour les stations intermédiaires ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Effectivement, il y a des taxes de façon un peu plus conséquentes, notamment taxes foncières, au niveau des stations sur lesquelles nous nous raccordons, mais comme nous parlons de stations existantes, que ce soit Cuvilly, Dierrey ou Voisines, ce n'est pas la même chose que lors d'une

création de stations, ce qui peut arriver dans certains cas. Il n'y a pas non plus d'évolutions significatives en termes de rentrée à travers des taxes pour les produits concernés.

Michel GENESCO (CPDP)

Peut-être que cela ne vous satisfait pas en termes économiques, mais au niveau des précisions, cela répond à vos attentes. Autre question ?

Robert ARMAND, habitant de Macey

Je suppose que, aujourd'hui, vous n'avez pas défini dans quelles communes vous passez. Si je pose la question : passez-vous par Macey ? vous ne pouvez peut-être pas me répondre. Par contre, j'ai une autre question : à quelle distance des habitations existantes ou futures passez-vous compte tenu de l'occupation des sols prévue ?

Michel GENESCO (CPDP)

Monsieur, sur le problème des servitudes.

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

En théorie, nous pouvons passer à proximité des habitations parce que la bande de servitude a une largeur de vingt mètres. Cependant, dans la pratique, surtout dans la région où l'urbanisation est quand même faible, je pense que nous allons réussir à trouver un tracé de canalisation qui nous permettra de nous éloigner des villages de sorte que très peu d'habitants soient à proximité des canalisations.

Michel GENESCO (CPDP)

Monsieur, cette réponse vous convient-elle ?

Robert ARMAND, habitant de Macey

Vous n'avez pas répondu en ce qui concerne la commune de Macey, mais je suppose que c'est trop tôt. Merci.

Jean-Pierre SIMONNET, retraité

La dangerosité des conduites à 68 bars.

Michel GENESCO (CPDP)

Sur le risque potentiel.

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

En fait, le risque majeur pour les canalisations de transport de gaz est le risque que nous appelons « agression » par des travaux tiers, c'est-à-dire des travaux qui n'auraient pas été portés à notre connaissance. La réglementation fait obligation à toute personne qui fait des travaux dans le sous-sol de déclarer ces travaux auprès de tous les occupants du sous-sol. Il arrive parfois que certaines personnes, certaines entreprises même, négligent cette formalité. Lorsque tout est déclaré, il n'y a pas de problème : nous sommes avertis, nous faisons une réponse sous neuf jours et nous nous déplaçons lorsque nos canalisations sont à proximité pour les baliser soigneusement.

Par contre, pour les chantiers qui ne sont pas déclarés, nous avons trois types de surveillance systématique des réseaux, c'est d'ailleurs la raison d'être de nos zones locales, comme la zone de Troyes par exemple. Il s'agit d'être suffisamment proche des canalisations pour les surveiller en tout temps et en tous lieux. Nous faisons les tournées en voiture, puis nous faisons des tournées à pied pour compléter ces tournées en voiture. Nous faisons aussi chaque mois des survols aériens de l'ensemble de nos canalisations (dix fois par an en avion, deux fois par an en hélicoptère) de façon à repérer des chantiers qui auraient échappé à la procédure de déclaration légale. C'est une mesure pour prévenir le risque majeur qui est le risque d'un impact de pelleteuse par exemple. Puis, pour prévenir le risque de vieillissement des canalisations, nous passons des pistons à l'intérieur de ces canalisations. Pas sur tous les 32 000 kilomètres parce que cela concerne surtout les canalisations avec des pressions et des diamètres importants. Nous passons, une fois tous les dix ans, systématiquement, un piston équipé de système magnétique qui permet d'évaluer l'épaisseur de l'acier et de détecter éventuellement des petits débuts d'atteinte à cet acier que nous réparons ensuite.

Michel GENESCO (CPDP)

Ces réponses vous satisfont-elles ?

Jean-Pierre SIMONNET, retraité

La pression est-elle indispensable parce que nous nous servons de gaz à 300 millibars ?

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

Oui, la pression est indispensable pour des raisons de transport. Faites l'assimilation avec le réseau électrique : vous utilisez du 220 chez vous et les réseaux de transport sont en 400 000 volts ! Il y a toute une série de transformations de l'énergie entre le transport et l'utilisation domestique qui sont les mêmes en gaz. En gaz, l'équivalent d'un poste de transformation s'appelle un poste de détente.

Pour vous alimenter, vous avez vraisemblablement un réseau qui passe à 4 bars devant chez vous avec un détenteur qui réduit la pression à quelques millibars pour que vous puissiez l'utiliser en usage domestique. De la même façon, nous transportons en général à 68 bars, cela peut être un petit peu au-dessus, cela peut être un petit peu en dessous. Nous avons à la frontière avec les distributeurs des postes de détente qui abaissent la pression à 16 ou 4 bars de façon à aller jusqu'à chez vous.

Michel GENESCO (CPDP)

Êtes-vous d'accord là-dessus ? Parfait. Encore des questions, nous n'avons pas encore atteint le terme de cette réunion ?

M. FORET

Quand vous traversez les parcelles boisées, ne pouvez-vous pas diminuer l'emprise que vous allez faire de trente mètres ?

Michel GENESCO (CPDP)

Réponse de ces messieurs.

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

Cela dépend de la taille de la parcelle boisée. Localement, nous pouvons réduire la piste de travail, mais nous ne pouvons le faire que sur une courte distance. La piste de travail est utilisée par les engins de pose qui posent la canalisation dans la tranchée, mais elle peut être aussi utilisée par les engins qui circulent sur la piste de roulement. Localement, nous pouvons diminuer cette piste de roulement et la limiter simplement aux engins qui posent la canalisation dans la tranchée, mais nous ne pouvons pas le faire partout, et nous ne pouvons pas le faire sur de longues distances.

M. FORET

Je possède une parcelle boisée de 7 hectares environ et je supporte déjà un gazoduc. Vous allez en mettre un deuxième, cela va me faire une quarantaine de mètres de large, parce que vous exploitez environ dix mètres de large. Comment pensez-vous indemniser les propriétaires forestiers ?

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

Il y a deux aspects dans votre question. Lorsqu'il y a déjà une canalisation qui est posée, nous pouvons utiliser la trouée qui est faite dans la forêt pour mettre le tas de terre ou faire circuler les engins. Il est possible de diminuer un petit peu, nous n'allons pas rajouter trente mètres à vos

dix mètres qui existent. Par contre, en ce qui concerne, la servitude, nous allons recontacter les propriétaires pour leur faire signer une nouvelle convention de servitude et les indemnités sur la nouvelle servitude.

M. FORET

D'accord.

Michel GENESCO (CPDP)

Merci.

Denis (?), agriculteur

J'ai une question sur le piston dont vous avez parlé. Nous voyons différents travaux qui s'effectuent durant l'été avec des réfections, des réparations, au niveau des canalisations de gaz. Nous les avons déjà vus depuis deux ans. Il y a plusieurs chantiers qui ont été faits sur une courte distance. Pouvez-vous nous rassurer sur la qualité et l'état du tuyau ?

Un intervenant (GRTgaz)

Je vais passer la parole à mon collègue, Hubert Trichaux, qui est l'exploitant local. Il connaît dans le détail ces canalisations.

Hubert TRICHAUX, exploitant local

La partie Voisines qui arrive sur (*inaudible*) est terminée et réhabilitée. Nous repartons donc pour une dizaine d'années. Nous repasserons un piston dans dix ans. Pour l'instant, il n'y a pas d'autres travaux prévus sur cette partie.

Michel GENESCO (CPDP)

La question de monsieur est : qu'est-ce qui avait été constaté sur cette canalisation ?

Hubert TRICHAUX, exploitant local

C'est un genre de corrosion, mais très faible. Comme GRTgaz souhaite avoir un réseau à l'état parfait, nous avons préféré remplacer cette canalisation.

Michel GENESCO (CPDP)

Cela vous satisfait-il ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Je vais compléter. A titre d'exemple, nos ouvrages les plus anciens, plus de cinquante ans, sont toujours en service. Je pense que, effectivement, pour appuyer ce qui vient d'être dit, c'est que nous sommes très exigeants. Nous appliquons vraiment le principe de précaution. Il ne faut pas imaginer que nous faisons les réparations quand le tuyau est en mauvais état : nous faisons les réparations quand nous voyons des signes, notamment de corrosion, puisque c'est un peu le problème qu'on peut avoir avec l'acier. Vu les épaisseurs, nous sommes bien en deçà des marges de sécurité. C'est vraiment à titre de précaution. Nous n'attendons pas que mal soit fait pour agir. Il faut que cela soit très clair. Il ne faut pas non plus imaginer que le tuyau est en mauvais état parce que nous intervenons dessus.

Michel GENESCO (CPDP)

Très bien. Merci pour cette précision. Je pense que cela répond à vos préoccupations. Autre question ?

Hubert TRUELLE, agriculteur

Dans une de mes parcelles, j'ai eu un sondage parce qu'il y avait apparemment sur l'épaisseur du tuyau, mais j'ai le souvenir que la profondeur de la canalisation était supérieure à un mètre. Est-ce une question d'économie ? Il était plus profond qu'un mètre. Pour la canalisation qui va être construite, vous avez annoncé un mètre de profondeur.

Bernard DESTOMBES (GRTgaz)

Oui, la réglementation nous impose de poser à un mètre de profondeur minimum. Parfois, nous posons à un peu plus pour être sûrs d'avoir ce mètre de profondeur.

Après, nous pouvons avoir des situations particulières, il faudrait voir dans quels contextes, par exemple, au niveau du sol, nous avons franchi un point particulier, nous sommes passés juste avant en surprofondeur. Il faut voir le contexte. Si la question sous-entendue est : « *Avez-vous diminué la profondeur par rapport à quelques années ?* », la réponse est : « *Non.* »

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

J'ajouterai que, lors de nos inspections, nous constatons que les travaux récents sont intervenus et ont diminué la couverture de terre au-dessus de la canalisation, nous faisons le nécessaire pour

reconstituer cette épaisseur d'au moins un mètre. Ce sont des choses que nous surveillons très régulièrement sur nos canalisations.

Michel GENESCO (CPDP)

Merci. Avez-vous d'autres questions ? Je ne vois plus de main qui se lève. Avant de repasser la parole au président Legrand pour la conclusion de cette réunion, je voudrais vous signaler qu'il existe au fond de la salle un buffet avec rafraîchissement est dressé et un verre de l'amitié vous sera proposé. En tout cas, merci pour la richesse de ce débat, pour la diversité de vos questions et pour votre degré d'investissement dans ce projet. Je repasse la parole à monsieur le président Legrand.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Je n'ai presque plus rien à dire. C'est juste pour laisser un peu de temps aux questions de remords, pour la dernière question qu'on n'a pas posée, qu'on aurait dû poser, qu'on a envie de poser. La Commission nationale du Débat public et la CPDP, c'est le remord est deux temps. Vous avez la possibilité encore de poser des questions maintenant, mais vous aurez en plus la possibilité d'en poser ultérieurement sur le site Internet ou bien par écrit. D'ailleurs, notre site renvoie un système de questions/réponses très précises entre les questions de la salle et les questions posées par courrier.

Tout le monde sait que c'est un défi de faire sortir le gazoduc de l'anonymat. Nous avons vu que nous sommes allés un peu plus loin que les choses un peu trop techniques, etc. C'est bien l'enjeu. Il ne faut pas s'étonner au fond que nous ayons été un peu nonchalants ce soir : les choses se mettent progressivement en place. Nous avons vu toute une série de sujets qui sont bien sûr l'agriculture, mais aussi des questions de méthodologie, de processus et de phasage. Les questions d'obligation de service public qui n'ont pas été évoquées, mais nous avons des obligations de service public qui sont une façon de leur imposer un certain nombre de règles par rapport à des intérêts généraux. Il y a aussi eu des questions géostratégiques, des questions de paysage, de dangerosité. Il s'est posé toute une série de questions.

Ensuite, le buffet n'est jamais que quelques verres, et encore des verres qui ne sont même pas un breuvage local. Je connais en Seine-et-Marne des cidres et des bières tout à fait convenables, mais il n'y a même pas de bière.

Comme je vous le disais au début, un débat public, c'est une progression. Cela ne se juge pas, cela ne s'évalue pas sur une réunion, cela se juge à la fin sur la façon dont les choses se sont progressivement construites et évoquées. Je vous donne rendez-vous non seulement aux réunions qui sont prévues – Jouarre demain, Verberie (Oise, dans le nord) le 19 octobre, Nogent-sur-Seine, Villenauxe, Arc-en-Barrois le 2 novembre, Romilly le 16 novembre, Bar-sur-Seine le 4 janvier, etc. – où nous aurons l'occasion de parfaire l'information et d'affiner toutes les questions tout comme ces messieurs qui auront aussi le temps d'affiner leurs réponses. En général, ils se souviennent des questions posées. Un débat public s'évalue à la fin. Comme je le disais cet après-midi aux personnes des chambres d'agriculture que nous avons rencontrées, je ne connais pas de débat

public qui ait laissé le projet, la société – en termes d’entité sociale – dans laquelle ce projet s’installe ou même les individus, indemnes. Donc, je suis désolé de vous l’annoncer, ce n’est pas la grippe que vous avez attrapée ce soir, c’est une espèce d’évolution des mentalités et des neurones qui font que, ma foi, nous pouvons imaginer débattre un peu mieux et un peu plus conformément à nos prochaines réunions.

Merci, à bientôt.

Index

Nous n’avons pas pu vérifier l’orthographe des noms suivants :

Denis (?), 34

station de ???, 10